

Colmar, le 26 FEV. 2024



**Direction Générale Adjointe
Attractivité**

Direction Aménagement,
Contractualisation et Ingénierie

Dossier suivi par : Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28
Mél. : mathias.meoni@alsace.eu
Références : A23-0027700

Monsieur Fabian JORDAN
Président
Mulhouse Alsace Agglomération
2 rue Pierre et Marie Curie
68100 MULHOUSE



Monsieur le Président,

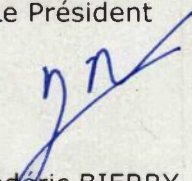
J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente, réunie le 19 février 2024, a décidé d'émettre un avis favorable assorti d'observations, dans le cadre du projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

En bonne suite, veuillez trouver ci-joint, l'extrait des délibérations correspondant et son annexe (liste d'observations).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Bien Cordialement


Frédéric BIERRY

**AVIS ET OBSERVATIONS RELATIFS AU PROJET DE PLU ARRETE
DE LA COMMUNE DE BRUNSTATT - DIDENHEIM
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2023**

L'examen du PLU arrêté de BRUNSTATT-DIDENHEIM appelle les observations suivantes :

◆ **Concernant les infrastructures**

Carrefour giratoire entre la RD 8 bis 1 et le boulevard urbain :

Il fait l'objet de l'ER (Emplacement Réservé) n°3 (page 106 de la pièce n°1.a, repéré aussi sur les plans de zonage et la pièce n°3.a.). Il est indiqué en page 106 de la pièce n°1.a que m2A et la CeA sont bénéficiaires de cet ER n°3.

Effectivement, le porteur de la maîtrise d'ouvrage n'est pas désigné à ce jour et la mention conjointe Collectivité européenne d'Alsace / Mulhouse Alsace Agglomération peut être maintenue dans l'immédiat.

Dénomination de la voie rapide Ouest de Mulhouse :

Une erreur est à corriger en page 4 de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) relative au Parc des collines.

La voie rapide Ouest de Mulhouse est désormais dénommée RD 1066 par arrêté n°543/2020, et non plus RD 68.

Réseau cyclable :

En page 44 du diagnostic socio-économique, seule figure une carte du réseau cyclable du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCOT de la région mulhousienne.

Le réseau cyclable de m2A et le nouveau réseau cyclable de la CeA, validé en juin 2023, pourraient également être mentionnés, ainsi que l'enjeu lié à l'EuroVéloroute n°6.

Stationnement des cycles :

Le règlement (pièce n°04 du PLU) indique en page 83 les prescriptions pour le stationnement des cycles ; il pourrait être précisé que celui-ci soit s'opérer dans un espace sécurisé.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Haut-Rhin :

Le chapitre 7 (pages 94 à 100) de l'Etat Initial de l'Environnement expose les directives concernant les nuisances sonores dues aux infrastructures terrestres.

La commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM est concernée par le PPBE du Haut-Rhin ; un nouvel arrêté préfectoral a été notifié le 25 avril 2023 à cet effet et prend en compte les modifications de numérotation des RD (Routes Départementales) suite à la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les RD 432, RD 433, RD 8bis1, RD8bis2, RD 8bis3 et la RD 1066 (anciennement RD68) sont concernées sur le territoire de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

L'arrêté et ses annexes sont consultables sur le site internet « haut-rhin.gouv.fr ».

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-1-12-1

Séance du lundi 19 février 2024

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LES PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ARRÊTÉS DES COMMUNES DE SUNDHOUSE ET DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, RUCH Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

ABSENTS :

MILLION Lara, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 132-7 et L 153-16
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis des Commissions territoriales de Centre Alsace le 5 février 2024 et de l'agglomération de Mulhouse le 9 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable aux projets de Plans locaux d'urbanisme (PLU) arrêtés des communes de SUNDHOUSE et de BRUNSTATT-DIDENHEIM qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant la commune de SUNDHOUSE, l'avis favorable est assorti de la suggestion d'inscrire au projet du PLU l'objectif de protection du patrimoine bâti alsacien par son identification précise et l'édiction de règles de protections spécifiques.

Concernant la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, l'avis favorable est assorti d'observations dont la liste figure en annexe.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 20/02/2024
Qualité : Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Nicole BEHA, Maire déléguée de Brunstatt-Didenheim